



Téléphone personnel et usage professionnel

Par nicodoisne

Bonjour,

Mon employeur souhaite rendre obligatoire l'utilisation d'une application sur notre téléphone portable personnel afin de saisir les ordres de mission et permettre une prise en charge directe des frais inhérents à ces missions. Faute d'installation de cette application, les salariés devront avancer les frais pour ces missions et seront remboursés à posteriori (souvent plusieurs mois). Cela créerait une différence de traitement entre les salariés.

J'ai donc 2 questions :

- Est-ce que l'employeur a le droit d'obliger ses salariés à utiliser leur téléphone personnel à des fins professionnels ?
- La différence de traitement entre les salariés en fonction de l'installation ou non de cette application est-elle vraiment une différence de traitement ? Si oui, comment argumenter en ce sens ?

Merci d'avance pour vos retours.

Respectueusement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous imposer d'utiliser votre téléphone personnel. D'ailleurs certaines personnes n'en ont aucun.

Il doit vous fournir les équipements nécessaires à votre travail ce qui inclut le téléphone réservé à cet usage d'application d'organisation.

D'autre part les frais de mission doivent être pris en charge rapidement, notamment il peut vous fournir une carte bancaire pro à débit différé.

Consultez vos représentants et/ou syndicats.

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'êtes pas obligé d'avoir les moyens d'avancer vos frais de mission, ni d'avoir un téléphone compatible avec l'application.